



École de Rugby RC LONS

Charte des Parents

**Une charte, c'est :
des droits, des devoirs, des
règles de vie à respecter !**

ROLE DES PARENTS : Accompagner et aider le Club dans la formation sportive et l'éducation à la vie en société de leurs enfants

Ils ont droit...	Ils ont le devoir de...	Des règles de vie à respecter
<ul style="list-style-type: none"> ◆ à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant ; ◆ à une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors ; ◆ à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant ; ◆ au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby ; ◆ au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le Club. 	<ul style="list-style-type: none"> - d'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club ; - de considérer l'EdR comme un lieu de Formation et d'Education ; - de ne pas « prendre position » dans le domaine sportif ; - d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement ; - de considérer la compétition comme un « moyen de formation » ; - de se tenir à l'écart mais de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ de veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs et les retours ; ♦ de prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux ; ♦ d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe ; ♦ de s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles ; ♦ d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.
<p style="text-align: center;"><i>Ils ont <u>aussi</u> le droit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire des propositions constructives ; - de participer et de s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables. 	<p style="text-align: center;"><i>Ils ont <u>aussi</u> le devoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer ; - d'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants. 	<p style="text-align: center;"><i>Ils doivent <u>aussi</u> :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant ; - être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant.

**Adhérer à une charte, c'est
y souscrire complètement !**

Signature PARENT(S)

A Lons, le _____

Lu et approuvé,